

Procès-verbal du Conseil Municipal du 02 mars 2026

Présents : Jean-Louis POLETTI - Sylvie GUISET - David CHAUMEIL - Frédéric SEGUIN - Bruno GIRARD - Philippe MARCE - Claire D'AGOSTINO (arrivée 19h15) - Catherine ROSIGUE

Absents excusés : Bruno DEGENETAIS procuration Sylvie GUISET - Mireille GRONDONA - Nathalie LEBRUN procuration Catherine ROSIGUE - Jocelyne MOULIN

Secrétaire de séance : Catherine ROSIGUE

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18h48 sous la présidence de M. Jean-Louis POLETTI, Maire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents avec les remarques suivantes :

- Le point ENEDIS n'a pas été ajouté à l'ordre du jour et les réponses attendues n'ont pas été apportées.
- Le devis réalisé en aout 2025 pour les travaux impasse Bardoux n'a pas été mis à l'ordre du jour d'un conseil municipal.

Ordre du jour :

- Budget communal : Compte Financier Unique 2025
- Budget assainissement : Compte Financier Unique 2025
- Appartement n°5 : Fourniture et pose de radiateurs - Validation de devis

Divers :

- Elections municipales
- Questions diverses

- Budget communal : Compte Financier Unique 2025

Considérant que les comptes de gestion du budget principal, dressés par Monsieur le Trésorier au titre de l'exercice 2025 sont concordants avec le compte financier unique du budget précité présenté par l'Ordonnateur.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières.

Sous la présidence de Mme Sylvie GUISET, 1ère Adjointe au Maire, chargé de la présentation budgétaire, le Conseil municipal examine les comptes du budget principal 2025.

Hors de la Présence de Monsieur le Maire, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le compte financier unique du budget principal, dressé par Monsieur le Trésorier au titre de l'exercice 2025

Déclare que le compte financier unique dressé, pour l'exercice 2025 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- Budget assainissement : Compte Financier Unique 2025

Considérant que les comptes de gestion du budget assainissement, dressés par Monsieur le Trésorier au titre de l'exercice 2025 sont concordants avec le compte financier unique du budget précité présenté par l'Ordonnateur.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières.

Sous la présidence de Mme Sylvie GUISET, 1ère Adjointe au Maire, chargé de la présentation budgétaire, le Conseil municipal examine les comptes du budget assainissement 2025

Hors de la Présence de Monsieur le Maire, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité

Approuve le compte financier unique du budget assainissement, dressé par Monsieur le Trésorier au titre de l'exercice 2025.

Déclare que le compte financier unique dressé, pour l'exercice 2025 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- Appartement n°5 : Mise en place de radiateurs : Validation de devis

Dans le cadre de la rénovation de l'appartement n°5, il est prévu d'installer des radiateurs dans les chambres. Un devis a été sollicité à cet effet auprès de l'entreprise SARL PIRONNET.

Le devis est présenté au conseil municipal pour validation, son montant est de 770 € HT soit 847 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation de ce devis et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

Divers :

- Elections municipales :

Présentation du tableau de permanences pour les élections municipales du 15 mars.

- Questions diverses :

La distribution du bulletin municipal se fera dans les prochains jours par l'agent communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h29.